

Médiation culturelle, culture et handicap

Un projet participatif développé dans le cadre de la manifestation « 2012 Rousseau pour tous »

Un programme de médiation culturelle

Positionnement culturel

Le handicap, qu'il soit social, mental ou physique empêche souvent l'accès à la culture à toute une catégorie de la population ; ceci, fréquemment faute d'équipements ou de programmation appropriées ou encore en raison du coût des manifestations culturelles.

Si le monde de la culture est celui du décloisonnement, de l'engagement et de l'innovation alors il est temps d'agir concrètement pour lever quelques obstacles la rendant inaccessible. Dégager un axe **Médiation culturelle, culture et handicap** dans la manifestation 2012 Rousseau pour tous a semblé très naturel; surtout dans une manifestation nourrie par l'œuvre d'un homme, qui connut la gloire et les honneurs mais aussi l'exil, la solitude et le rejet.

Si les obstacles pour les personnes en situation de handicap sont réels, sont-ils vraiment insurmontables, car pour reprendre les mots de Jean-Jacques Rousseau : « Il n'y a pas de véritable action sans volonté ». A l'instar de la France (Ministère de la culture et les différentes DRAC dont Rhône-Alpes) le projet participatif **Médiation culturelle, culture et handicap** se donne les orientations de travail suivantes:

- Améliorer l'accessibilité aux lieux culturels et l'inscrire dans un processus durable.
- Développer l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap.
- Créer des opportunités de travail dans les dispositifs culturels, pour les personnes en situation de handicap

Cadre législatif

Sur le sujet précis du handicap et de la culture, en dehors de la législation relative au principe général d'Egalité, il n'existe pas aujourd'hui, en Suisse, de cadre législatif contraignant. Voici donc sur quelles dispositions le projet **Médiation culturelle, culture et handicap** se fonde :

- Constitution suisse, art. 8, al. 4 sur l'Egalité.
- Message du Conseil fédéral du 11 décembre 2000.
- Loi fédérale (151, 3) sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.
- Loi cantonale (LIPH, K 1 36) sur l'intégration des personnes handicapées, qui introduit, une fois n'est pas coutume, au chap.I, art. 1 la notion « d'intégration culturelle ».
- La loi française « pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées» du [11 février 2005](#).

Les intentions du projet « Médiation culturelle, culture et handicap »

Médiation culturelle, culture et handicap est un projet ambitieux visant à faire élargir les limites d'accessibilité à la culture.

Il s'inscrit dans un axe de développement dans lequel le Département de la Culture de la Ville de Genève s'est progressivement engagé au depuis 2004, en collaboration avec d'autres Départements municipaux et le milieu associatif concerné. Il répond par ailleurs à une demande croissante des milieux du handicap.

Partant du principe que tout un chacun peut être, un jour, touché par un handicap durable ou momentané, il souhaite proposer un large panel de formes et moyens de médiation culturelle, afin de montrer le potentiel d'action dans ce domaine.

A la brièveté et au caractère très particulier de certaines actions de médiation culturelle, va répondre la pérennité de mesures appelées à s'inscrire durablement dans les pratiques des différents dispositifs culturels et transfrontaliers.

Les actions développées vont être très rigoureusement documentées afin de publier un texte de synthèse qui devrait inciter les organismes publics et privés à poursuivre ce qui sera modélisé de 2011 à 2012.

Le projet est actuellement en construction. De nature participative, le Département de la culture de la Ville de Genève le développe conjointement avec le Service cantonal de la Culture de l'Etat de Genève. Le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) y participe, ainsi que Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture, qui apporte son soutien financier et promotionnel.

Un projet transfrontalier

Un volet du projet **Médiation culturelle, culture et handicap** propose de travailler dans la région franco-valdo-genevoise avec les organismes et acteurs culturels locaux, les responsables de collectivités publiques ainsi qu'avec les associations liées au domaine du handicap.

Les différents partenaires fondent leur action sur la définition du handicap de la loi française de 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (art. 144).

Voici les objectifs qui sont ici poursuivis :

- Conjuguer les intelligences et ressources allouées aux questions d'accès à la culture pour les personnes momentanément ou définitivement handicapées.
- Sensibiliser et former les professionnels de la culture et les personnes en situation de handicap aux spécificités respectives.
- Proposer des actions concrètes et diversifiées de médiation culturelle pour et par des personnes en situation de handicap.

Le projet *Médiation culturelle, culture et handicap* se décline entre actions institutionnelles et/ou subventionnées par des fonds publics ou privés qui se développent au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Un projet développé dans le cadre du programme Médiation culturelle de Pro Helvetia

L'argent alloué par Pro Helvetia soutient en priorité les actions qui contribuent à la pérennisation de dispositifs et protocoles de médiation culturelle. Il participe au financement de quatre pôles :

1. Pôle compétences : développement des compétences des personnes en situation de handicap, en termes d'accueil des publics, de médiation et d'expertise pour les milieux culturels.
2. Pôle discussions et échanges : organisation d'un colloque transfrontalier autour de la question de l'accueil des personnes en situation de handicap (permanent ou occasionnel).
3. Pôle culture pour tous : mise en place d'un "label" conçu autour des gestes de base à acquérir par les institutions culturelles pour l'accueil du public empêché temporairement ou de manière permanente.
4. Pôle recherches : suivi de deux recherches en lien avec les pratiques culturelles de différentes catégories de la population (communauté internationale et malentendants).

4 pôles pour un projet

1. Pôle compétences

Dans la société humaine, le plus grand instrument de l'homme est l'homme, et le plus sage est celui qui se sert le mieux de cet instrument.

Jean-Jacques Rousseau, Emile ou De l'éducation, livre III

Organisé par le Département de la culture de la Ville de Genève, en partenariat avec diverses fédérations suisses de handicapés, ainsi que la Fondation Foyer-Handicap (*sous réserve*), un pool de médiateurs culturels en situation de handicap soit visuel ou auditif, soit à mobilité réduite va être constitué.

Il s'agira de construire ensemble, personnes empêchées et valides, un projet de médiation culturelle ouvert à tous. Les moments de rencontre et activités proposés pourront, dans certains cas, aller jusqu'à une inversion de la problématique habituelle du handicap, la personne handicapée devenant le « pilote » de la personne valide ou temporairement empêchée.

En lien avec des médiateurs culturels en poste dans les dispositifs partenaire de la manifestation « 2012 Rousseau pour tous », le pool de médiateurs en situation de handicap s'active au développement des actions de ce type :

- Conception d'ateliers d'immersion pilotés par des personnes en situation de handicap auditif, visuel ou mobilité réduite (cf. jeux de rôle, expériences sensorielles, etc....)
- Développement de parcours guidés pour les personnes en situation de handicap auditif, visuel, à mobilité réduite ou socio culturellement défavorisées.

- Développement d'actions participatives qui contribuent à la manifestations *2012 Rousseau pour tous* : défilé, happening, exposition,...

C'est à des situations concrètes comme celles qui sont citées ci-après que le public sera convié. Je précise que les titres de ces actions sont encore provisoires et que tous ces projets sont encore à l'étude, en particulier sur les modalités pratiques de leur développement.

Etre en situation de handicap

Série d'ateliers d'immersion et plateformes de dialogues conçus et animés par des personnes en situation de handicap visuel, auditif et mobilité réduite, dès novembre 2011

Inégalité au nom de l'égalité

Module d'exposition conçu et animé par des personnes en situation de handicap visuel, dès janvier 2012

Un parcours Rousseau surtitré et traduit en langue des signes

vidéoguide, dès Pâques 2012

Point de vue de femmes en prison

Exposition de travaux, juin 2012

2. Pôle discussions et échanges

La connaissance réelle des choses peut être bonne, mais celle des hommes et de leurs jugements vaut encore mieux.

Jean-Jacques Rousseau, Emile ou De l'éducation, livre III

Un colloque sur le thème de la culture et des personnes en situation de handicap va réunir des acteurs et organismes culturels, des responsables de collectivités publiques émanant de la région franco-valdo-genevoise et plus particulièrement des cantons de Genève et Vaud, et de la Région Rhône-Alpes, notamment du Département de l'Ain, de la Savoie et de la Haute Savoie ainsi que différents responsables des collectivités publiques.

Il vise à faire le point sur l'état de l'existant en matière juridique, de conditions d'accueil et d'actions de médiation culturelle des deux côtés de la frontière.

Il constitue la première étape de mise en place de mesures simples, pour faciliter l'accès aux dispositifs culturels sur tout le territoire concerné (techniques, prises en charges, formation du personnel d'accueil, ...).

Le colloque se tiendra, en novembre 2011, à Archamps, siège du CRFG, situé sur la frontière entre le canton de Genève et la Haute-Savoie. Y sera notamment organisé un des « Banquets républicains » qui émailleront l'année 2012, en Suisse et à l'étranger¹.

Il prolongera par ailleurs la ligne des forums et rencontres, ainsi que des guides pratiques destinés aux professionnels du secteur culturel, qui est développée par la Délégation au développement et aux affaires internationales du ministère français de la culture et de la communication. [www.culture.gouv.fr/handicap/guide-intro]

Les moments de discussions et échanges engagés durant le colloque de 2011 se poursuivront au fil de 2012 au travers d'atelier d'immersion qui seront conçus et mis en œuvre par les médiateurs culturels du pôle compétence décrit ci-dessus.

¹ Banquet républicain : festins de paroles, débats d'idées, rencontres passionnées et festives pour débattre de thèmes rousseauistes en regard de notre actualité. C'est évidemment la place à donner au handicapé dans le monde de la culture qui sera au cœur des débats.

3. Pôle culture pour tous

Quand on veut étudier l'homme, il faut regarder près de soi; mais pour étudier l'homme, il faut apprendre à porter sa vue au loin; il faut d'abord observer les différences pour découvrir les propriétés.

Jean-Jacques Rousseau

Sur la lancée de ce colloque et pour rendre pérenne les travaux engagés, il est prévu, en lien avec le Comité Régional Franco Genevois, de profiler un label, dont le titre de travail actuel est : « les gestes à adopter pour l'accueil du public en situation de handicap ». Il sera accompagné de modules de formation à l'attention des professionnels de la culture et d'un plan d'action pour les mettre en œuvre dans toute la région franco-valdo-genevoise.

Les gestes préconisés pourront être compris à la fois en terme d'accessibilité à une manifestation culturelle (par ex. : surtitrage, audio description pour une pièce de théâtre) comme à l'information et la communication autour d'une manifestation culturelle (par ex. : éditeurs et synthétiseurs vocaux).

Ce pôle a pour objectif de mettre en place des mesures simples permettant un accès facilité pour tous. Seront privilégiés les gestes pouvant se développer sur un long terme.

Pourraient ainsi être développés - selon les moyens financiers qui seront réunis - entre les organismes culturels et le milieu du handicap des supports facilitateurs de visites et de fréquentation des milieux culturels : texte en braille, loupes, traductions appropriées, textes agrandis, rampes et couloir d'accès, éclairages spécifiques, vidéoguides, surtitrage, boucles audio, bornes audio, ...

C'est ici, qu'avec le soutien de Pro Helvetia, les participants aux groupes de travail du pôle compétences décrit ci-dessus seront à nouveau sollicités, mettant leur expertise au service de la mise en place des "gestes" et des supports de facilitation ainsi que pour les modules de formations.

4. Pôle recherche

Mais quand, trompé par son jugement, il va plus loin, et qu'après avoir affirmé encore qu'il voit un bâton brisé, il affirme encore que ce qu'il voit est en effet un bâton brisé, alors il dit faux. Pourquoi cela ? parce qu'alors il devient actif, et qu'il ne juge plus par inspection, mais par induction.

Jean-Jacques Rousseau, Emile ou De l'éducation, livre III

Toujours dans la perspective de poser des bases de travail inédites et d'actualité, sont programmées des enquêtes sur les différents registres des pratiques culturelles. Elles concernent des personnes qui sont, ou par comparaison ne sont pas, en situation de handicap physique ou socio culturel. Centrées sur le registre des pratiques culturelles, elles visent à saisir plus finement la nature et typologie de celles-ci, leur géographie, fréquence et temporalité. Les facteurs incitatifs et obstacles à la réalisation d'une pratique seront aussi mis à plat.

Deux terrains d'enquête sont actuellement envisagés :

1. les pratiques culturelles des personnes en situation de handicap auditif dans le domaine des musées et des expositions
2. les pratiques culturelles des jeunes issus de 2 versants de la communauté internationale de Genève, les élèves fréquentant l'Ecole internationale de Genève et les jeunes africains issus de l'immigration.

Ces deux terrains d'étude s'inscrivent dans une volonté d'élargissement de l'accès à la culture. C'est avec le soutien de Pro Helvetia que sera menée l'enquête sur les pratiques culturelles de la communauté internationale.



MEDIATION CULTURELLE, CULTURE ET HANDICAP

Un axe du programme de médiation culturelle de la manifestation
« 2012 Rousseau pour tous »

[EN BREF]

► **Au cœur de la manifestation 2012 Rousseau pour tous, *Médiation culturelle, culture et handicap* c'est :**

- 1 axe de médiation culturelle
- 1 florilège d'actions durables
- 3 modalités d'action :
 - * un colloque en automne 2011
 - * des accès facilités dès 2012
 - * des accueils ciblés dès 2012
- 1 bilan d'activité en forme de référentiel à l'usage des dispositifs culturels

► ***Médiation culturelle, *Médiation culturelle, culture et handicap* c'est engager la médiation culturelle dans 3 domaines :**

- le handicap social
- le handicap physique : mobilité réduite + handicap sensoriel
- le handicap mental

► **S'associer à l'axe de médiation culturelle *Médiation culturelle, *Médiation culturelle, culture et handicap***

c'est choisir :

- 1 des 3 domaines d'action : handicap social, handicap physique ou handicap mental
- 1 des 2 modalités d'action : accès facilité ou accueil ciblée
- 1 action spécifique s'inscrivant dans la modalité d'action choisie
- pour les institutions, s'engager à installer de façon durable les pratiques *Médiation culturelle, culture et handicap*
- documenter l'action spécifique engagée en 2012 en vue d'une publication-bilan de l'axe *Médiation culturelle, culture et handicap*

► Florilège d'actions de médiation culturelle *Médiation culturelle, culture et handicap* à choix :

Accès facilités

- Les actions proposées peuvent s'inscrire dans le registre des la mobilité réduite ou du handicap sensoriel (aveugle ou malvoyant, sourd ou malentendant).
- Elles peuvent prendre la forme d'un équipement aux normes HAU (Handicap, architecture et urbanisme), d'une mesure spécifique Ville de Genève liée au forum contre l'exclusion ou d'un support braille, synthèse vocale, sur titrage, audio description....

Accueils ciblés

- Le registre des actions est vaste. Il peut aller de l'accueil d'un collaborateur handicapé au projet mené en partenariat avec le REP ou les milieux de l'éducation spécialisée.
- Les actions menées peuvent prendre la forme d'une simple visite commentée, d'un atelier, d'un support pédagogique audio, papier, voir multimédia.

► Coordination de l'axe *Médiation culturelle, culture et handicap*

Rôle de la coordination

- Choix des actions de médiation durables et constitutives du florilège précité
- Garant des modalités d'action précitées
- Circulation de l'information entre les partenaires
- Participation au montage financier des actions retenues
- Pilotage de la publication du bilan de l'axe *Médiation culturelle, culture et handicap*

Contacts

Jeanne Pont

Chargée de mission
Département de la culture de la Ville de Genève
19, rte de Malagnou
CP 9
1211 Genève 17
T. 022 418 65 81
jeanne.pont@ville-ge.ch

Nadia Keckeis

Directrice adjointe
Service cantonal de la culture
DIP
BP 3925
1211 Genève 3
T. 022 327 34 41
nadia.keckeis@etat.ge.ch